

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
DU 3 NOVEMBRE 2015**

Nombre de  
conseillers :  
en exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 17

L'an deux mille quinze le 3 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué le 28 octobre 2015, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

Monsieur Jean Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Jacques AUGUSTIN, Pierrette MUNIER, Patrick MAILLARD, Thibaud GUILLEMET, Sinclair VOURIOT, Laurent DELPECH, Roland HARLE, Denis MARCHAND, Laurent SIMON, Jean Michel BARAT, Jean-Marie JACQUEMIN, Pascal LEROY, Jean TASSIN, Chantal BRUNEL (présente pour les 4 premiers points), Christian ROBACHE (présent pour les 4 premiers points), Frédéric NION (présent pour les 4 premières points, puis pouvoir).

formant la majorité des membres en exercice

**POUVOIRS DE :**

Patrick GUICHARD à Jean-Paul MICHEL, Edwige LAGOUGE à Pierrette MUNIER, Frédéric NION à Sinclair VOURIOT (à partir du 5<sup>ème</sup> point).

**ABSENTS :**

Chantal BRUNEL et Christian ROBACHE (à partir du 5<sup>ème</sup> point).

Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2015 est approuvé à la majorité (Mme BRUNEL ne le validant pas en raison de son absence pour ce bureau).

**APPROBATION DU DIAGNOSTIC RELATIF A LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- PRENDRE acte du rapport sur la prévention et la sécurité.

**DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS INTERNES ET AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- **ELIRE** les membres des commissions suivantes (élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste) :

- Commission d'appel d'offres (Président, 5 titulaires et 5 suppléants)

Statut	Nom
Président	MICHEL Jean-Paul
Titulaire	DUBOSC Yann (Bussy Saint Georges)
Titulaire	LAGOUGE Edwige (Collégien)
Titulaire	MUNIER Pierrette (Chanteloup en Brie)
Titulaire	VOURIOT Sinclair (Saint Thibault des Vignes)
Titulaire	ROBACHE Christian (Montévrain)
Suppléant	GUICHARD Patrick (Bussy Saint Martin)
Suppléant	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
Suppléant	BOUTILLER Ludovic (Bussy Saint Georges)
Suppléant	MARCHAND Denis (Guermantes)
Suppléant	AUGUSTIN Jacques (Lagny sur Marne)

- Commission de délégation de service public (Président, 5 titulaires et 5 suppléants)

Statut	Nom
Président	MICHEL Jean-Paul
Titulaire	DUBOSC Yann (Bussy Saint Georges)
Titulaire	LAGOUGE Edwige (Collégien)
Titulaire	MUNIER Pierrette (Chanteloup en Brie)
Titulaire	VOURIOT Sinclair (Saint Thibault des Vignes)
Titulaire	ROBACHE Christian (Montévrain)
Suppléant	GUICHARD Patrick (Bussy Saint Martin)
Suppléant	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
Suppléant	BOUTILLER Ludovic (Bussy Saint Georges)
Suppléant	MARCHAND Denis (Guermantes)
Suppléant	AUGUSTIN Jacques (Lagny sur Marne)

- Commission Consultative des services publics locaux (Président, 3 titulaires, 3 suppléants et 2 représentants d'association)

Statut	Nom
Président	Jean-Paul MICHEL
Titulaire	Pierrette MUNIER
Titulaire	Roland HARLE

Titulaire	Thibaud GUILLEMET
Suppléant	Alain CHILEWSKI
Suppléant	Jacques GENDROT
Suppléant	Jacques AUGUSTIN
Association	UFC QUE CHOISIR
Association	FAMILLES DE FRANCE

- **PROCEDER** à la désignation de nouveaux membres au sein des commissions internes et ou d'organismes externes à la communauté d'agglomération

**1) Commissions internes :**

- Commission d'accessibilité aux personnes handicapées (3 élus)

Statut	Nom
Titulaire	MICHEL Jean-Paul
Titulaire	HARLE Roland
Titulaire	GUILLEMET Thibaud

- Commission « Suivi du programme d'action du PPEANP » :

MICHEL Jean-Paul
MASSON Loïc
GUICHARD Patrick
DENIZO Hervé
SIMON Laurent
OULES Marcel
LAGOUGE Edwige
NION Frédéric
DELPECH Laurent
PONSARD Guy
VIARD Annie
BARAT Jean-Michel
MAILLARD Patrick
AUGUSTIN Jacques
GIBERT Christine
DUJARRIER Serge
FRANCOISE Dominique
BERNIER Jean-Paul

DA SILVA Manuel
-----------------

- « Commission « Assainissement » :

MICHEL Jean-Paul
------------------

DUBOSC Yann
-------------

GUICHARD Patrick
------------------

LEROY Pascal
--------------

SIMON Laurent
---------------

OULES Marcel
--------------

LAGOUGE Edwige
----------------

PAUPE Olivier
---------------

DELPECH Laurent
-----------------

DEGREMONT Philippe
--------------------

MARCHAND Denis
----------------

BARAT Jean-Michel
-------------------

MAILLARD Patrick
------------------

NEILZ Emilie
--------------

JACQUEMIN Jean-Marie
----------------------

DUJARRIER Serge
-----------------

HARLE Roland
--------------

VERONA Claude
---------------

DA SILVA Manuel
-----------------

- « Commission « Habitat » :

MICHEL Jean-Paul
------------------

SITHISAK Serge
----------------

GALPIN Alain
--------------

LEROY Pascal
--------------

TRAEGER François
------------------

MUNIER Pierrette
------------------

PINOTEAU Marc
NION Frédéric
DARRAS Françoise
CONTANT Michel
VIARD Annie
FALOISE Denise
CHEVALLIER Sylvia
AUGUSTIN Jacques
JACQUEMIN Jean-Marie
COURET Ghyslaine
FRANCOISE Dominique
VOURIOT Sinclair
GUILLEMET Thibaud

- « Commission « Transports » :

MICHEL Jean-Paul
SITHISAK Serge
RIET Jean-Yves
TAUPIN-GARDIN Patrick
BLAISON Jean-Charles
MUNIER Pierrette
MERIOT Didier
CAMBIER Christine
POTTIER Jacques
TASSIN Jean
MARCHAND Denis
FALOISE Denise
CHEVALLIER Sylvia
JAHIER Patrick
JACQUEMIN Jean-Marie

COURET Ghyslaine
CAMBLIN Jean-Luc
BUIS Alain
GUILLEMET Thibaud

- Commission « Ordures Ménagères »

Statut	Nom
Titulaire	MICHEL Jean-Paul
Titulaire	(Bussy Saint Georges)
Titulaire	BOUCHAMA Ali
Titulaire	CHABOT Jocelyn
Titulaire	DA SILVA Manuel
Titulaire	DEGREMONT Philippe
Titulaire	DELPECH Laurent
Titulaire	FRANÇOISE Dominique
Titulaire	GALPIN Alain
Titulaire	GIBERT Christine
Titulaire	HENRIOL Yann
Titulaire	HIEN Toan Phan
Titulaire	LEUX Gérard
Titulaire	PAUPE Olivier
Titulaire	PIFFRET Jean François
Titulaire	PLUMARD Christian
Titulaire	ROBACHE Christian
Titulaire	SERT Geneviève
Titulaire	SIMON Laurent

2) **Syndicats ou organismes externes**

- SIAM (11 titulaires + 11 suppléants):

Statut	Nom
Titulaire	BOUCHAMA Ali (Chanteloup en Brie)
Titulaire	DUBOSC Yann (Bussy Saint Georges)
Titulaire	DELPECH Laurent (Dampmart)
Titulaire	DUMONT Claude (Collégien)
Titulaire	DUJARRIER Serge (Montévrain)
Titulaire	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)

Titulaire	HARLE Roland (Pomponne)
Titulaire	PAUPE Olivier (Conches sur Gondoire)
Titulaire	SIMON Laurent (Chalifert)
Titulaire	SERT Geneviève (Lagny sur Marne)
Titulaire	VERONA Claude (St Thibault des Vignes)
Suppléant	DA SILVA Manuel (Thorigny sur Marne)
Suppléant	DEGREMONT Philippe (Gouvernes)
Suppléant	DUPONT- LEGENDRE Jean-Michel (Dampmart)
Suppléant	GUICHARD Frédérick (Bussy Saint Martin)
Suppléant	JACQUEMIN Jean-Marie (Lesches)
Suppléant	CANAL Jacques (Bussy Saint Georges)
Suppléant	MARCHAND Denis (Guermantes)
Suppléant	PERICAUD William (Jablins)
Suppléant	PIFFRET Jean-François (Carnetin)
Suppléant	MAILLARD Patrick (Jossigny)
Suppléant	MICHEL Jean-Paul (Lagny sur Marne)

- SIT (26 titulaires + 26 suppléants) :

Statut	Nom
Titulaire	MICHEL Jean Paul
Titulaire	BLAISON Jean-Charles (Chalifert)
Titulaire	BROEDERS Najat (Dampmart)
Titulaire	BUIS Alain (St Thibault des Vignes)
Titulaire	CAMBLIN Jean-Louis (Pomponne)
Titulaire	CHABOT Jocelyn (Jablins)
Titulaire	CHEVALLIER Sylvia (Jossigny)
Titulaire	DA SILVA Manuel (Thorigny sur Marne)
Titulaire	DEGREMONT Philippe (Gouvernes)
Titulaire	DUJARRIER Serge (Montévrain)
Titulaire	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
Titulaire	HARLE Roland (Pomponne)
Titulaire	JACQUEMIN Jean-Marie (Lesches)
Titulaire	SITHISAK Serge (Bussy Saint Georges)
Titulaire	MARCHAND Denis (Guermantes)
Titulaire	MERIoT Didier (Collégien)
Titulaire	MUNIER Pierrette (Chanteloup en Brie)
Titulaire	CAMBIER Christine (Conches sur Gondoire)

Titulaire	PINTO DA COSTA OLIVEIRA Antonio (Lagny sur Marne)
Titulaire	POTTIER Jacques (Dampmart)
Titulaire	RIET Jean-Yves (Bussy Saint Martin)
Titulaire	ROBACHE Christian (Montévrain)
Titulaire	JAHIER Patrick (Lagny sur Marne)
Titulaire	TAUPIN-GARDIN Patrick (Carnetin)
Titulaire	VITALIS Jimmy (Bussy Saint Georges)
Titulaire	VOURIOT Sinclair (St Thibault des Vignes)
Suppléant	AUGUSTIN Jacques (Lagny sur Marne)
Suppléant	NION Frédéric (Conches sur Gondoire)
Suppléant	CHABIN Isabelle (Collégien)
Suppléant	CHAPOTELLE Michaël (St Thibault des Vignes)
Suppléant	CANAL Jacques (Bussy Saint Georges)
Suppléant	COLLET Madeleine (Gouvernes)
Suppléant	COURET Ghislaine (Montévrain)
Suppléant	DENIZO Hervé (Carnetin)
Suppléant	FRANCOISE Dominique (Pomponne)
Suppléant	FALOISE Denise (Jablins)
Suppléant	GUICHARD Patrick (Bussy Saint Martin)
Suppléant	GUILLET Frédéric (Jablins)
Suppléant	KHETAL Cathya (Lesches)
Suppléant	LEROY Pascal (Carnetin)
Suppléant	MAILLARD Patrick (Jossigny)
Suppléant	OULES Marcel (Chanteloup en Brie)
Suppléant	POMMIER Pierre (Guermantes)
Suppléant	RAFFOUX Jean-Philippe (Guermantes)
Suppléant	RIBOT Martine (Lesches)
Suppléant	ROLLAND Martine (Thorigny sur Marne)
Suppléant	ROSLIN-BOETTO Didier (Bussy Saint Martin)
Suppléant	SIMON Laurent (Chalifert)
Suppléant	TASSIN Jean (Gouvernes)
Suppléant	THOMAS Ilda (Jossigny)
Suppléant	VOISIN Claude (Chalifert)
Suppléant	ZAFOUR Aude (Dampmart)

- Seine et Marne Numérique (5 titulaires + 5 suppléants) :

Statut	Nom
--------	-----



Titulaire	ATHIS David (Montévrain)
Titulaire	LELLOUCHE Nathalie (Bussy Saint Georges)
Titulaire	NION Frédéric (Conches sur Gondoire)
Titulaire	HARLE Roland (Pomponne)
Titulaire	MUNIER Pierrette (Chanteloup en Brie)
Suppléant	BESSE Francis (Jablins)
Suppléant	COURPOTIN Jacques (Guermantes)
Suppléant	GALPIN Alain (Bussy Saint Martin)
Suppléant	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
Suppléant	DELPECH Laurent (Dampmart)

- SIETREM (48 élus) :

Statut	Nom
Titulaire	ALIBERT-BRIGNONE Catherine (Dampmart)
Titulaire	AUGUSTIN Jacques (Lagny sur Marne)
Titulaire	AUDIBERT Laurence (Pomponne)
Titulaire	BARDES Atika (Collégien)
Titulaire	BIGUET Laurence (Conches sur Gondoire)
Titulaire	BOUCHAMA Ali (Chanteloup en Brie)
Titulaire	BUFFETAUD Jean-François (Lesches)
Titulaire	BRUNEL Chantal (Bussy Saint Georges)
Titulaire	DUBOSC Yann (Bussy Saint Georges)
Titulaire	CHOFFARDET Pierre (Dampmart)
Titulaire	COUÏC Gwenaël (Jossigny)
Titulaire	COURPOTIN Jacques (Guermantes)
Titulaire	DA SILVA Manuel (Thorigny sur Marne)
Titulaire	DEGREMONT Philippe (Gouvernes)
Titulaire	DUJARRIER Serge (Montévrain)
Titulaire	FRANCOISE Dominique (Pomponne)
Titulaire	GALPIN Alain (Bussy Saint Martin)
Titulaire	SCHNEIDER Didier (Jablins)
Titulaire	GIBERT Christine (Lesches)
Titulaire	GUEYE Marie-Paule (St Thibault des Vignes)
Titulaire	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
Titulaire	HENG Stéphane (Collégien)
Titulaire	HENRIOL Yann (Jossigny)

Titulaire	DUMOND Laurent (Thorigny sur Marne)
Titulaire	LEUX Gérard (Guermantes)
Titulaire	LIARD Jean-Pierre (Jablins)
Titulaire	MEIGNEN Dominique (Montévrain)
Titulaire	NEEL Philippe (Pomponne)
Titulaire	NEILZ Emilie (Lagny sur Marne)
Titulaire	NION Frédéric (Conches sur Gondoire)
Titulaire	OLIVIER Marc (Chalifert)
Titulaire	OULES Marcel (Chanteloup en Brie)
Titulaire	BARRE Gaëlle (Carnetin)
Titulaire	SITHISAK Serge (Bussy Saint Georges)
Titulaire	PAUPE Olivier (Conches sur Gondoire)
Titulaire	PIFFRET Jean-François (Carnetin)
Titulaire	PLUMARD Christian (St Thibault des Vignes)
Titulaire	POPOTTE Eddie (Chanteloup en Brie)
Titulaire	POTTIER Jacques (Dampmart)
Titulaire	POULLAIN Annick (Lagny sur Marne)
Titulaire	ROBACHE Christian (Montévrain)
Titulaire	SERRANT Jean-Michel (Bussy Saint Martin)
Titulaire	SIMON Laurent (Chalifert)
Titulaire	TASSIN Jean (Gouvernes)
Titulaire	TOAN PHAN Hien (Collégien)
Titulaire	TRAEGER François (Chalifert)
Titulaire	VIARD Annie (Guermantes)
Titulaire	WEGRZYNOWSKI Jean-Claude (St Thibault des Vignes)

- Office de Tourisme de Marne et Gondoire (18 membres CAMG dans le collège 1 et 7 membres collège 2)

Statut	Nom
Collège 1	AMALOU Isabelle (Bussy Saint Martin)
Collège 1	BARAT Jean-Michel (Jablins)
Collège 1	MARCHAL Alain (Pomponne)
Collège 1	BOUCHAMA Ali (Chanteloup en Brie)
Collège 1	BROEDERS Najat (Dampmart)
Collège 1	BUIS Alain (Saint Thibault des Vignes)
Collège 1	CAMAJ Monique (Lagny-sur-Marne)
Collège 1	CHATONNIER Eric (Conches sur Gondoire)

Collège 1	CHILEWSKI Alain (Bussy Saint Georges)
Collège 1	FRENOD Jean-Michel (Thorigny sur Marne)
Collège 1	FROMONT Thierry (Lesches)
Collège 1	GASTAUD Michelle (Guermantes)
Collège 1	HENRIOL Yann (Jossigny)
Collège 1	KATIC Natacha (Montévrain)
Collège 1	LE RUDULIER Gildas (Collégien)
Collège 1	MURIEL Serge (Carnetin)
Collège 1	SIMON Laurent (Chalifert)
Collège 1	MOSSER Yves (Gouvernes)
Collège 2	
Collège 2	
Collège 2	
Collège 2	
Collège 2	
Collège 2	
Collège 2	

- Conseil de Surveillance du centre hospitalier de Marne la Vallée (2 élus)

Statut	Nom
Titulaire	Chantal BRUNEL
Titulaire	Thibaud GUILLEMET

- Comité Régional de l'Habitat (1 titulaire et 1 suppléant)

Statut	Nom
Titulaire	Jacques AUGUSTIN (élu délégué)
Suppléant	Thibaud GUILLEMET

- Conseil d'administration d'EPAMARNE (1 représentant)

Statut	Nom
Titulaire	Jean-Paul MICHEL

- Etablissement Public Foncier Ile de France (1 titulaire et 1 suppléant)

Statut	Nom
Titulaire	Jean-Paul MICHEL
Suppléant	Jacques AUGUSTIN

- CNAS (1 délégué élus et 1 délégué agents)

Statut	Nom
Délégué des élus	Denis MARCHAND
Délégué des agents	Responsable des ressources humaines

- Maison de l'emploi

Statut	Nom
Titulaire	Alain CHILEWSKI
Titulaire	Christian ROBACHE
Titulaire	Sinclair VOURIOT

- Entente GP3

Statut	Nom
Titulaire	Jean-Paul MICHEL
Titulaire	Christian ROBACHE
Titulaire	Yann DUBOSC

- Relais Jeunes 77

Statut	Nom
Titulaire	Geneviève SERT

- Club de prévention de Marne la Vallée :

Thibaud GUILLEMET
-------------------

- Syndicat Mixte Ouvert Paris Métropole

Statut	Nom
Titulaire	MICHEL Jean-Paul
Suppléant	SIMON Laurent

- SIAEP de Tremblay en France - Claye Souilly

Statut	Nom
Titulaire	PERICAUD William
Suppléant	CHABOT Jocelyn

- SIAEP Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Lagny sur Marne :

M. Eddi CARTONE
Mme Khalida CHERIFI

Mme Christine ARANDA
M. Patrick GUICHARD
Mme Gaëlle BARRE
M. Claude DUMONT
M. Hien Toan PHAN
M. Jean PINEAU
M. Jacques COURPOTIN
M. Patrick MAILLARD
M. Jean-Paul MICHEL
M. Philippe BARBIER
Mme Monique CAMAJ
M. Roland HARLE
M. Jean-Louis CAMBLIN
M. Laurent DELPECH
M. DUPONT-LEGENDRE
M. Philippe DEGREMONT
M. Thibaud GUILLEMET
M. Manuel DA SILVA
M. Jean-Paul BERNIER
M. Antoine MUNOS

## DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPLA

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- DESIGNER M./Mme XXX pour représenter la CAMG auprès de l'assemblée générale de la SPLA Marne et Gondoire aménagement
- DESIGNER M./Mme XXX pour représenter la CAMG auprès de l'assemblée spéciale de la SPLA Marne et Gondoire aménagement
- DESIGNER M./Mme (9 noms) pour représenter la CAMG auprès du Conseil d'administration de la SPLA Marne et Gondoire aménagement
- AUTORISER M./Mme XX à présenter sa candidature au poste de Président du Conseil d'administration
- DECIDER que les personnes désignées dans les articles précédents renoncent à demander toute rémunération, indemnité ou jeton de présence au titre de l'exercice de leurs fonctions au sein de la SPLA Marne et Gondoire aménagement

## RENOUVELLEMENT DU COMITE DE PILOTAGE DE MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- APPROUVER le principe de l'élection de 6 élus parmi les membres du conseil communautaire

- PROCEDER à la désignation des candidats.

## **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

➤ **DELEGUER au Bureau les compétences suivantes :**

1. prendre toute disposition concernant la préparation, la passation et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de service, et de leurs avenants pour un montant supérieur à **209 000 € HT** ;
2. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté d'agglomération ;
3. décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à partir de 4.600 euros ;
4. fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Communauté d'agglomération à notifier aux expropriés, répondre à leurs demandes, lancer les procédures et signer les actes ;
5. décider l'acquisition de biens immobiliers sur la base de l'estimation des services fiscaux, dans la limite des prévisions budgétaires, et signer les actes d'acquisition ;
6. prendre toutes les décisions relatives à la gestion du personnel, et notamment celles relatives à la gestion du temps, à l'organisation des services, à la formation, aux questions d'hygiène et de sécurité;
7. décider la cession de terrains à un prix égal ou supérieur à l'évaluation des domaines ;
8. la compétence relative aux avis à rendre par la communauté d'agglomération dans le cadre des élaborations, révisions ou modifications de POS ou PLU des communes non membres de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire.
9. prendre toute décision concernant l'octroi ou le refus de dégrèvements, après instruction par le service assainissement, consécutifs à une fuite d'eau sur canalisations :
  - pour les consommations inférieures au double de la consommation moyenne, pour tous les locaux y compris ceux d'habitation
  - pour les consommations supérieures au double de la consommation moyenne pour les locaux autres que ceux d'habitation
10. prendre toute décision concernant la signature de baux ruraux ;
11. prendre toute décision relative à l'application de la majoration de 100% de la surtaxe assainissement en cas de non mise en conformité et tant que la situation perdure ;
12. établir des servitudes, en la forme administrative
13. prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants dont les engagements sont compris entre 80 000 et **209 000 €** ;
14. prendre toute décision autorisant le Président à procéder aux demandes et à signer toutes demandes de subvention auprès de collectivités ou de tout organisme public ou privé ;
15. prendre toute décision relative à l'approbation de garanties d'emprunts accordées par la communauté d'agglomération à des organismes publics ou privés dans les limites prévues par le CGCT et par la délibération n°2013/060 du 1<sup>er</sup> juillet 2013;
16. attribuer les subventions pour la réalisation de logements locatifs sociaux suivant l'avis de la Commission Habitat et dans la limite du budget prévu et à signer les documents afférents et notamment les conventions.
17. prendre toute décision relative à l'émission d'avis sur les contrats régionaux des communes ;
18. prendre toute décision relative au versement d'indemnités d'évictions dans la limite des montants inscrits au budget ;
19. prendre toute décision et faire toute démarche relative au classement de l'Office de Tourisme ;
20. la compétence relative à la délégation du droit de préemption urbain aux communes

21. la compétence relative à l'examen et au vote des comptes rendus annuels à la collectivité remis par les aménageurs à la communauté ;

➤ **DELEGUER au Président les compétences suivantes :**

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
2. procéder dans la limite de l'inscription budgétaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, et de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € ;
3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service, et de leurs avenants passée en procédure adaptée pour un montant inférieur à **209 000 € HT** ;
4. passer les contrats d'assurance, régler les sinistres subis par les usagers de la voirie d'intérêt communautaire et du réseau assainissement à hauteur de 20.000 euros maximum et signer tous les documents afférents à cette délégation.
5. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;
7. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. déposer plainte au nom du Conseil communautaire, avec ou sans constitution de partie civile afin de défendre les intérêts de la Communauté d'agglomération ;
9. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans tous les cas ;
10. exercer ou soutenir les droits de préemption ;
11. instruire et statuer sur les demandes d'autorisation de raccordement au réseau public présentées par les usagers et les conventions de déversement des entreprises ;
12. siéger à la commission d'attribution des logements des bailleurs sociaux et de déléguer sa voie représentative aux vices présidents ou aux représentants des communes concernées ;
13. signer les conventions de mise à disposition des terrains avec la SAFER, avec l'accord des maires concernés ;
14. statuer au cas par cas sur les dossiers d'indemnisation, à la suite de l'intervention et de l'avis favorable de la CIA, et ce dans les limites fixées au budget ;
15. signer les conventions d'indemnisation et tous les documents afférents à la procédure d'indemnisation ;
16. signer tous les documents afférents aux baux ruraux ;
17. prendre toute décision et signer toutes les conventions et documents afférents à la location de locaux, de terrains ou de matériels pour un montant inférieur à 80 000 €
18. intenter au nom de la Communauté d'agglomération les actions en justice ou défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle : en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives ;
19. donner délégation de compétences au Président et l'autoriser à signer les actes notariés instituant une servitude de passage de canalisation des eaux usées et/ou des eaux pluviales au profit de la CAMG, ainsi que tout document s'y afférent
20. prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants ayant pour objet la perception d'une recette, des engagements sans incidence financière ou dont les engagements sont inférieurs à 80 000 €
21. prendre toute décision relative à la signature des procès-verbaux de mise à disposition de bien dans le cadre d'extensions de périmètres ou de compétences.

<b>CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE LA LECTURE PUBLIQUE</b>
------------------------------------------------------------

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- CRÉER le service commun de la lecture publique
- AUTORISER le Président à signer la convention avec chaque commune intéressée

### **DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DES EQUIPEMENTS CONSACRES A LA LECTURE PUBLIQUE DE LAGNY-SUR-MARNE ET MONTEVRAIN**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- DECLARER d'intérêt communautaire les équipements consacrés à la lecture publique
- AUTORISER le Président à signer les documents afférents à cette déclaration.

### **CONVOCAION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR LE LANCEMENT DE LA DSP ASSAINISSEMENT**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- AUTORISER le Président de la communauté d'agglomération à convoquer la commission consultative des services publics locaux, qui émettra un avis préalable au lancement de la délégation de service public de l'assainissement

### **DEMANDES DE DEGREVEMENT DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT DE LA CAMG**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** les dégrèvements sur la surtaxe assainissement, selon le tableau ci-après :

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Volume ( m<sup>3</sup>)</b>	<b>Surtaxe</b>	<b>Dégrèvement</b>
M.MAMERI Akli	3, rue de l'Eglise à Collégien	234	0,7368	172,41
M. VALDENAIRE Maurice	10, rue Pasteur à Gouvernes	26	0,7368	19,16
SUBWAY SAS SUBLAG	Rue Jacquard à Lagny	2 058	0,7368	1 516,33
M. MARQUES Fernando	20, allée Frères Lumière à St Thibault des Vignes	201	0,7368	148,10
M. BILLY Jean-François	59, rue Saint-Denis à Lagny	189	0,7368	139,26
M. TEISSIER Jean-François	8, rue Auguste Renoir à Saint Thibault	146	0,7368	107,57
Mme BOTELLA Andrée	45, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne	343	0,7368	252,72
Mme DO LIVRAMENTO Isabelle	42, rue Maréchal du Galliéni à Thorigny-sur-Marne	67	0,7368	49,37

- **REFUSE** les dégrèvements sur la surtaxe assainissement, selon le tableau ci-après :



Nom	Adresse	Motifs
M.HORACHE El Houssine	2, allée des Ormes à Chanteloup	Equipements sanitaires

### **DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - COMMUNES DE CHALIFERT, CHANTELOUP-EN-BRIE, MONTEVRAIN ET LESCHES - CHOIX DU TITULAIRE**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- **VALIDER** le choix de la SAUR comme l'entreprise délégataire de la Délégation de Service Public de l'eau potable sur les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Lesches et Montévrain
- **AUTORISER** le Président à signer le contrat ainsi que les documents y afférents.

### **PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF AUX MISSIONS DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES (LOT 1) ET DES PRESTATIONS FONCIÈRES (LOT 2) DE GEOMETRE SUR TERRITOIRE DE LA CAMG**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **LANCE** un marché public d'appel d'offres ouvert, à bons de commandes, dont les seuils minimum et maximum sont :
  - Lot n° 1 : prestations topographiques  
Montant annuel minimum : 30 000 € H.T.  
Montant annuel maximum : 150 000 €H.T.
  - Lot n° 2 : prestations foncières  
Montant annuel minimum : sans  
Montant annuel maximum : sans
- **AUTORISE** le Président à signer lesdits marchés au terme de cette consultation.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

### **AVENANTS N°2 AUX LOTS 1 ET 2 DU MARCHÉ N°2014-05-16 DE NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer les avenants n°2 des lots 1 et 2 du marché n°2014-05-16 relatif au nettoyage des espaces publics.

### **LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE TITRES-RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- LANCE un appel d'offres ouvert concernant la fourniture de titres-restaurant pour les agents de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 260 000€ HT.

Il prendra effet à sa date de notification et se terminera le 31 décembre 2016. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il pourra être renouvelé 3 fois par période de 12 mois par décision expresse.

- DIT que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire – chapitre 012 - nature 6488 - fonction 020

## TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATIONS ET CREATIONS DE POSTES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des emplois modifié selon les tableaux ci-dessous :

OBJET	N° POSTE	libellé, fonctions poste ou emploi	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le moins élevé
baisse temps de travail	99	Professeur de Musique	06:30	06:00	CUL	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère et 2ème classe, assistant d'enseignement artistique	348	675
augmentation du temps de travail	242	Professeur de Musique	09:20	09:50	CUL	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère et 2ème classe, assistant d'enseignement artistique	348	675

OBJET	N° POSTE	libellé, fonctions poste ou emploi	temps de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le moins élevé
Création	280	Chargé(e) de Mutualisation, Politique de la ville, Sécurité Prévention, Relations avec les Communes	35 :00	ADM	A+ ou A	Administrateur hors classe, administrateur, élève administrateur, directeur, attaché principal, attaché	379	1015
Création	281	D.G.A.S. / Mutualisation, Politique de la ville, Sécurité, Prévention, Relations avec les Communes	35 :00	ADM	A+ ou A	Administrateur hors classe, administrateur, élève administrateur, directeur, attaché principal	379	1015
Création	282	Professeur de Musique	01 :30	CUL	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère et 2ème classe, assistant d'enseignement artistique	348	675

- PERMET, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ou sur la base de l'article 3-2, vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un non titulaire. La durée maximale de l'engagement sera alors d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans (article 3-2),
- PERMET que la rémunération des agents contractuels soit alors calculée sur la base de du 1er échelon de chaque grade en fonction des recrutements, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade.

- MODIFIE le tableau des emplois de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire – chapitre 012

**MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE  
POUR LE LANCEMENT DU MARCHÉ RELATIF AUX CONTRATS  
D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;**

**Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;**

**Vu le Décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics**

**Vu le Code des Marchés Publics**

**Vu l'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 17 septembre 2015 ayant fait vœu d'une mission facultative consistant à assister les collectivités et établissements souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci et ayant chargé son Président de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements publics du département.**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- DECIDE de donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017**
- Régime du contrat: **Capitalisation**
- La collectivité **employant au moins 30 agents CNRACL** souhaite garantir :
  - **Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL** sur la couverture : TOUS RISQUES
    - CHARGE le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit
    - AUTORISE le Président à signer les conventions résultant du mandat donné

**Questions diverses :**

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15.***